

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel (*arrivée à 20 h 20*), Mme DONZE Dominique, M. VUAILLET Roland, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, M. FOURNIER Ernest, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique et Mme VUILLEMET Reine.

ABSENTS : M. Xavier REYNES et M. Florian SONNEMANN.
Mme Dominique DONZE est nommée secrétaire de séance.

En début de séance M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif au vote d'un emprunt, les ultimes propositions des établissements bancaires étant parvenues en mairie entre le moment de la convocation du conseil et sa tenue. Cette demande est acceptée à l'unanimité. M. Patrick ALLIOD souhaite à l'avenir que les tailles de police utilisées pour l'écriture soient identiques du début à la fin du compte rendu. Ce dernier est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

Les factures acquittées au mois de Janvier sont examinées. M. Patrick ALLIOD s'interroge sur les factures Otis de 1707,59 € et Jura Mont-Blanc de 3.799,82 €, la première correspond au cout semestriel de la maintenance de l'ascenseur à l'école primaire, la seconde à l'achat du sel de déneigement lui répond M. le Maire. Dans l'attente de l'arrivée de M. CHANEL, le conseil débute par le point n° 2.

II – CONVENTION DE MANDAT SIEA TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – Chemin de la Pralay et des Reinnets.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'E-communication pour l'extension et la modernisation de l'éclairage public, chemin de la Pralay et des Reinnets.

- Montant des travaux inscrits (TTC) :.....	16.000,00 €
- Participation du Syndicat :.....	3.707,10 €
- Autre participation (article 5) :.....	8.292,90 €
- Fonds de compensation de TVA :.....	2.477,12 €
- Dépense nette prévisionnelle pour la commune :.....	1.522,88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

. à l'**Unanimité** :

- **ACCEPTE** la convention de mandat pour la réalisation de l'éclairage public, chemin de la Pralay et des Reinnets,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette dernière.

III – CONVENTION DE MANDAT SIEA- TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – Route du MARAIS- Plan de financement

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'E-communication pour l'extension et la modernisation de l'éclairage public route du Marais.

- Montant des travaux inscrits (TTC) :.....	16.000,00 €
- Participation du Syndicat :.....	4.324,95 €
- Autre participation (article 5) :.....	9.197,93 €
- Fonds de compensation de TVA :.....	2.477,12 €
- Dépense nette prévisionnelle pour la commune :.....	0 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

. à l'**Unanimité** :

- **ACCEPTE** la convention de mandat pour la réalisation de l'éclairage public route du Marais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette dernière.

IV- CONVENTION COMMUNE/ CROZET MOTO-CROSS.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des parcelles cadastrées Section D n° 142, 144 à 152, 671 et une partie des parcelles 669 et 721 au lieu-dit "Le Marais" pour la pratique du moto-cross.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Dominique DONZE. Elle souligne l'ambiance conviviale qui anime cette association et son dynamisme qui doit être encouragé. M. Bernard DEQUENNE ajoute que le bureau a été récemment renouvelé et qu'un nouveau Président a pris fonction. Le terrain en question est régulièrement entretenu par les membres de Crozet-Motocross. M. Louis ASSENNARE souligne l'activité importante que représente pour les jeunes de la commune cette association. Un bémol toutefois sur l'alimentation en eau du terrain qui n'est plus en état. Pour solutionner ce problème, M. Ernest FOURNIER a conseillé aux dirigeants d'adresser un courrier à la CCPG par lequel ils demanderont de déroger au règlement de la police de l'eau dans le cadre de leur activité.

Lecture faite de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. à l'**Unanimité**,

- **ACCEPTE** de reconduire la convention de mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2016 dans les mêmes termes que la précédente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et à la notifier à l'association « Crozet Motocross »

V- TAXE d'URBANISME – Remise de pénalités de retard – PC 0113511B0020

En application de l'article L 251 du Livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

M. Philippe BONNY s'est acquitté avec retard de sa taxe d'urbanisme d'un montant de 9.913,00 € et une pénalité de 407 € lui a été appliquée. Il demande la remise gracieuse de cette dernière en raison de son éloignement à l'étranger au moment où cette somme lui a été réclamée. Sa doléance fait l'objet d'un avis favorable du trésorier principal de Bourg-en-Bresse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 15 voix Pour et une Abstention (M. Louis ASSENARRE)

- **ACCORDE** à M. Philippe BONNY la remise gracieuse de la pénalité de retard de 407 euros relative au PC 0113511B0020 dont il est bénéficiaire.

VI- ACQUISITION DE TERRAIN – M et Mme ANDERREG Alain

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de réaliser un aménagement routier au croisement du chemin de la Côte et de la rue de la Montagne, il est nécessaire d'acquérir une partie des parcelles cadastrées section E N° 986, 988 et 990 soit une surface de 274 m². Ces terrains appartiennent à M. et Mme ANDERREG Alain domiciliés à Crozet, Chemin des Nants.

M. le Maire propose d'acquérir ce terrain au prix de 150 € le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

à l'Unanimité,

- **ANNULE** et **REPLACE** par la présente délibération les dispositions de la délibération n° 06/09 du 13 septembre 2012.
- **ACCEPTE** l'acquisition de 274 m² de terrain issu des parcelles cadastrées section E N° 986, 988 et 990 propriété de M. et Mme ANDERREG Alain au prix de 150 € le m²,
- **ACCEPTE** que tous les frais relatifs à cette acquisition soient à la charge de la commune,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget général 2013.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

I- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013

En préambule, M. Patrick ALLIOD demande pourquoi la gestion de l'alpage du Bevy ne fait pas l'objet d'un budget spécifique. Michel CHANEL, adjoint aux finances, lui répond que les budgets spécifiques génèrent des recettes propres et revêtent souvent un aspect industriel et commercial caractérisé notamment par la récupération de la TVA, ce ne peut être le cas pour l'alpage du Bévy. Cette mise au point faite M. CHANEL commente à grands traits les inscriptions du Budget Primitif Général en rappelant que la compensation financière genevoise a été amputée de 30.000 euros soit une baisse de 5,67% sur un an. Les dépenses de fonctionnement seront en légères augmentations. En cause divers facteurs, le relèvement légal des points d'indice pour le personnel, le coût de l'énergie toujours plus cher (carburant, électricité, etc..) malgré tout l'excédent de fonctionnement prévisionnel s'établira autour de 380.000 euros. Les principales dépenses d'investissement inscrites sont : l'extension du point chaud 160.000 euros, la part communale pour l'acquisition du centre sportif environ 750.000 euros, des travaux à la Bibliothèque, 8.000 euros, une aire de jeux pour enfants, 15.000 euros, la fin du paiement de la route de la Télécabine 450.000 euros, l'achat de divers terrains par la commune, 50.000 euros, du matériel roulant pour 30.000 euros, la création d'une SPL 60.000 euros, achat de guirlandes pour Villeneuve 8.000 euros et 5.000 pour la fontaine, poursuite de l'enfouissement des réseaux, 68.400 euros. Côté recettes d'investissement elles devront être supportées principalement par l'emprunt puisqu'en raison d'un recours au Tribunal Administratif sur un permis de construire la commune se voit privée provisoirement d'une rentrée d'argent de 2.000.000 d'euros. M. Roland VUAILLET ajoute qu'il faudra également prendre en compte des travaux d'enrobés chemin du Marais et la pose de bordures. M. CHANEL relève que 50.000 euros sont inscrits en voirie générale à cet effet ainsi que pour le chemin des Croux.

M. Louis ASSENARRE s'interroge des conséquences sur le contribuable du montant de ces investissements qui doivent être financés par l'emprunt mais aussi par une éventuelle augmentation des impôts locaux comme il semble l'avoir entendu aux vœux du Maire. Pour le recours à l'emprunt, Michel CHANEL répète que la cause principale et majeure réside dans le manque à gagner pour la commune des 2.000.000 euros. Pour les impôts locaux, il part d'un constat ; d'un côté l'Etat augmente la pression fiscale, le Département agit à l'identique, la CCPG va probablement s'y résigner et de l'autre le volume des subventions baisse, la Compensation Financière Genevoise est en retrait, il est donc difficile de ne pas combler ces réductions de recettes par d'autres supplémentaires à la marge pour maintenir un niveau d'investissement constant et honorer nos engagements. A ce sujet Mme Martine JOUANNET demande à connaître les travaux qui seront vraiment réalisés durant l'année budgétaire. M. Henri PINEY, Maire, répond que l'extension du Point chaud, la jonction du Bourg-Centre avec Villeneuve et l'acquisition du centre sportif sont des dossiers déjà engagés et que leur financement doit suivre. Il ajoute que la diminution de la compensation genevoise (30.000 euros) correspond, pour être comblée, à une augmentation des taux communaux de 5%. Il précise également que les augmentations d'impôts servent d'abord à faire face aux dépenses de fonctionnement qui augmente chaque année et non à celles induites par l'investissement. M. Michel CHANEL précise que le taux d'endettement de la commune se situe dans la norme de la strate démographique. Ainsi l'actuel encours de la dette, en prenant en compte l'ensemble des recettes de fonctionnement, serait résorbé en moins de 5 ans ce qui n'est pas la marque d'un endettement excessif. Mme Dominique PEREZ demande que soit bien repris au compte rendu que l'emprunt n'aurait pas lieu d'être sans le recours contentieux introduit contre la commune qui se trouve *ipso facto* privée de 2.000.000 d'euros. M. le Maire invite le conseil à passer au vote des budgets par chapitre.

BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL :

Fonctionnement : Dépenses	1.687.177,98 €
Recettes	1.687.177,98 €
Investissement : Dépenses	3.457.184,57 €
Recettes	3.457.184,57 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Par 15 voix Pour et une voix Contre (M. ASSENARRE Louis)

- **ADOPTE** le Budget Primitif Général 2013.

BUDGET PRIMITIF BOIS :

Fonctionnement : Dépenses	47.289,28 €
Recettes	47.289,28 €
Investissement : Dépenses	12.590,00 €
Recettes	12.590,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

. à l' Unanimité

- **ADOPTE** le Budget Primitif Bois 2013.

BUDGET PRIMITIF VTT :

Fonctionnement : Dépenses	45.950,00 €
Recettes	45.950,00 €
Investissement : Dépenses	23.250,00 €
Recettes	23.250,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

. Par 15 voix Pour et une Abstention (M. ALLIOD Patrick)

- **ADOPTE** le Budget Primitif VTT 2013.

BUDGET PRIMITIF Lotissement FONTAINE SUCRÉE :

Fonctionnement : Dépenses	513.770,70 €
Recettes	513.770,70 €
Investissement : Dépenses	295.770,70 €
Recettes	295.770,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

À l' Unanimité

- **ADOPTE** le Budget Primitif Lotissement Fontaine Sucrée 2013

BUDGET VIE CHATELME :

Ce Budget est voté à 10 € en Recettes et Dépenses de Fonctionnement et sans Investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

À l' Unanimité

- **ADOPTE** le Budget Primitif Vie Chatelme 2013

VII – EMPRUNT – Choix de l' organisme

M. le Maire rappelle qu' en raison du recours contre la commune et la privation de la somme de 2.000.000 d' euros qui en découle un emprunt est nécessaire pour financer les travaux retenus en 2013 (notamment l' extension du point chaud, la liaison Harée-Villeneuve et l' acquisition de l' ancien centre sportif Swissair).

Le conseil, après avoir pris connaissance des diverses propositions reçues et en avoir délibéré,

. À l' Unanimité

- **DECIDE** de recourir aux financements des investissements ci-dessus exposés et de retenir l' offre du Crédit Agricole Centre –Est aux conditions suivantes :

Montant	Durée	Taux	Fréquence de remboursement
800.000 euros	180 mois	Euribor 3 mois + marge de 2,7	Trimestrielle

Le conseil demande que cet emprunt soit remboursé dans les délais les plus brefs dès lors que la trésorerie de la commune le permettra.

VIII – RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Travaux : Rapporteur M. Roland VUAILLET.

Travaux actuels : M. VUAILLET détaille les ouvrages en cours comme la reprise de caniveaux aux cheminx des Croux et des Chênes ou encore la finition des travaux de la route de la Télécabine. **Extension du point chaud** : Une réunion avec les membres de la commission Travaux, M. BENIER de La Baguette Magique, le maître d' œuvre de l' opération Pierre GRINAND se tiendra en mairie le 12 février à 14 heures notamment pour fixer un calendrier prévisionnel d' exécution. **Chaufferie de l' école** : L' entreprise HARGASSENER est intervenue, elle a effectué une remise en service correcte néanmoins après chaque décendrage l' équipement présente une insuffisance de tirage probablement due à son sous dimensionnement initial. L' entreprise HARGASSENER propose un couplage avec une chaudière supplémentaire pour doubler la capacité calorifique de l' actuelle. Mme Dominique DONZE fait remarquer que ce problème récurrent aurait pu faire l' objet d' un traitement plus ferme dès le début. **Matériel roulant** : Il faut envisager le remplacement de l' actuel C15. **Restructuration et extension du Groupe scolaire** : Pour mettre un terme aux travaux engagés depuis 2008 l' entreprise GexAlu a changé les portes, en lieu et place de l' entreprise TOURNIER défailante. **Renforcement du local bois** : Un nouveau devis va être produit par l' entreprise COULLOUX, la semelle béton sera prise en charge par la commune. **Service technique communal** : Chaque vendredi matin un point est fait avec les agents du service technique sur le suivi des travaux en cours

et la programmation de ceux à venir. M. Patrick ALLIOD ajoute que la porte du réservoir d'eau est cassée, il faudrait voir pour la remplacer. La pose de containers semi-enterrés aux Cytises serait opportune.

Commission Urbanisme : Rapporteur M. Michel BARBIER.

La commission a eu à traiter deux dossiers depuis le dernier conseil, un permis de construire et une déclaration préalable :

- PC00113512B0034 Rémi HUGON et Maryline TISSOT, construction d'une maison individuelle, 103 route de Flies, Avis Défavorable notifié,
- DP00113512B0042 Didier FABRE, 266 route d'Avouzon, construction d'un abri de voiture. La déclaration a été annulée.

Commission Culture : Rapporteur Mme Dominique DONZE

Réforme des rythmes scolaires – Les documents sur le sujet sont nombreux mais l'ensemble manque de clarté. Les communes qui débiteront le dispositif à la rentrée de septembre 2013 se verront attribuer une aide de 50 € par élève, non renouvelée en 2014. Les conseils municipaux ont jusqu'au 31 mars prochain pour se prononcer. Débuter ce dispositif dans la précipitation réclamerait beaucoup d'énergie dans l'embauche d'un personnel compétent et de qualité. La problématique posée n'est pas simple à résoudre. La mise en place sera le fruit d'une collaboration entre les élus, les enseignants, Familles Rurales et les parents d'élèves.

Remplacement des enseignantes absentes– Les remplacements du lundi et mardi sont effectifs et devront durer dans le temps. Pour le jeudi, il n'y a personne mais la situation devrait se débloquer rapidement. Les parents ont rencontré l'Inspecteur d'Académie à ce sujet.

Commission « usages et services » du centre sportif – Les communes de Sergy, Crozet, Chevry se sont entendues pour mettre en place 3 commissions concernant le centre sportif.

- 1) Commission « administrative » : composée des maires pour régler tous les problèmes d'ordre administratif.
- 2) Commission « travaux » : composée des 3 adjoints aux travaux de communes et d'autres élus.
- 3) Commission « usages et services » composée des adjoints à la culture et d'autres conseillers. Pour

Crozet, les membres sont Dominique DONZE, Bernard DEQUENNE et Michel BARBIER. La commission a rédigé une lettre informative pour les enseignants et présidents d'association, une liste des activités possibles dans le centre sportif et un questionnaire sur les souhaits de chacun. Il a bien été précisé que ce document de travail diffusé n'engageait nullement les municipalités, les associations ou les écoles. Les réponses sont attendues pour le 22 février.

Divers – Assemblée Générale de Crozet Chevry Tonic : personne du conseil n'est disponible pour y assister, une lettre d'excuse sera envoyée.

Projets de micro-crèche dans les locaux de la SEMCODA : deux entités sont intéressées par les locaux. Un projet semble plus avancé que l'autre, affaire à suivre.

L'expo « chauve-souris » à la Bibliothèque a bien fonctionné, une expo de qualité, facile à installer. Elle a été vue par les lecteurs et quelques personnes venues pour la circonstance.

Le conte a eu beaucoup de succès, le centre de loisirs s'est déplacé avec 12 enfants. Cette manifestation a réuni 30 enfants et une dizaine de parents accompagnants. C'était un spectacle avec décors, lumières, chants accompagnés à la guitare. La conteuse a trouvé qu'elle avait un bon public.

La conférence, très intéressante, a rassemblé une quinzaine d'adultes et 8 grands enfants. L'équipe des bénévoles est très satisfaite de cette première et remercie les Bibliothèques Unies et la CCPG d'avoir porté ce projet d'animation culturelle avec les communes.

IX – DEVIS

M. Henri PINEY présente les devis validés depuis le dernier conseil. Pas de remarques.

X – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Route de la Télécabine : Le maître d'œuvre a reconnu quelques errements sur ce dossier (*dévolement de la route notamment*) et va faire marcher son assurance à hauteur de 60.000 €. Il va confirmer cette démarche par courrier.

Le prochain conseil se tiendra le Jeudi 21 Février 2013 à 20 heures à la salle des fêtes communale est aura pour unique point l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 12
